



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
31 mars 2022

Séance du 07/04/2022

Membres en
exercice :
10

L'an deux mille vingt-deux et le sept avril, à 18 heures 30, le conseil municipal de
MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
7

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI,
Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL

Votants :
9

Représentés : Dominique PIGANEAU, Véronique NICOLLET

Excusés : Marie MUNUERA

Absents :

Secrétaire de séance : Patrick CLAUDE

Délibération n°D_2022_007

Travaux voirie communale : autorisation consultation entreprises

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le programme de voirie pour
l'année 2022. Ce programme vise à continuer les actions menées les années
précédentes, prioritairement sur les quartiers à forte population.

Il convient donc d'autoriser monsieur le maire à lancer la consultation auprès
d'entreprises afin de pouvoir mettre en ligne le marché de travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
- **AUTORISE** Monsieur le maire à lancer la consultation auprès d'entreprises afin
de pouvoir mettre en ligne le marché de travaux (suivant le montant).

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Paul DEORSOLA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la
présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal
Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie
dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr)
dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.





Publication / Affichage le..... **12 AVR. 2022**

RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/04/2022 004-210401097-20220407-D_2022_007-DE